



DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/43

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre
En exercice : 19 Le : vingt-cinq juin
Présents : 11 le Conseil Municipal de la commune de Colombiers dûment
Votants : 15 convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil, à
la mairie, sous la présidence du maire Hindeley MATTARD

Date de convocation : 20 juin 2024

Présents : M. Mmes MATTARD Hindeley, RUNFOLA Patrice, BENITO Sandrine, GALLOCHAT Jacky, ROUSSEAU Cathy, DUCHAMP Laurent, BONTEMPS Loïc, GAUDINEAU Valérie, BERNARDEAU Joseph, GARNIER Maria, NEBOR Robert Doctrovée.

Excusés : TEXIER Marie-France, GUILLARD Isabelle, POYANT Cécile, MARTIN Cécile, THIBault Nathalie, CONSTANT Pascal, PEROU Philippe, PETITPREZ Christopher.

Pouvoirs : Marie-France TEXIER donne pouvoir à Patrice RUNFOLA
Isabelle GUILLARD donne pouvoir à Valérie GAUDINEAU
Cécile POYANT donne pouvoir à Laurent DUCHAMP
Cécile MARTIN donne pouvoir à Jacky GALLOCHAT

Secrétaire de séance : Valérie GAUDINEAU

**TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE
A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des services périscolaires suite à la réunion de la commission affaires scolaire du 10 juin 2024. Les membres de la commission proposent une augmentation de 5% des tarifs.

Il est proposé d'adopter les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

QUOTIENTS FAMILIAUX	FORFAIT JOUR	MATIN, SOIR (MOINS D'1/2 HEURE)	MATIN, SOIR (PLUS D'1/2 HEURE)
QF 1 ≤ 550 €	2.86	1.10	1.75
550 € < QF 2 ≤ 750 €	3.15	1.23	1.92
750 € < QF 3 ≤ 1000 €	3.66	1.45	2.21
1000 € < QF 4 ≤ 1250	3.90	1.55	2.35
1250 € < QF5	4.31	1.73	2.58

En cas de dépassement de l'horaire, une facturation de 5 € par quart d'heure sera effectuée au premier retard, à compter du deuxième retard, il sera facturé 10 € par quart d'heure. Le décompte est valable sur une année scolaire.

Il sera remis un goûter le soir aux enfants qui le souhaitent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les tarifs de l'accueil périscolaire, précisé ci-dessus.
- L'application de ces tarifs débutera au 1^{er} septembre 2024
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

Faits et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,

Valérie GAUDINEAU

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 
ID : 086-218600815-20240625-DEL2024_43-DE

Le Maire,

Hindeley MATTARD

